

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 avril 2024

#GrandeCauseNationale #GCN2024 #30MinBouge #FranceEnForme  
#ActivitePhysique #SportSante #LaTresBelleEquipeBouge

### **Grande Cause Nationale 2024 : Bouge 30' chaque jour !**

**Signature d'une convention de partenariat entre l'Assurance Maladie et les ministères en charge des sports et de la santé pour renforcer la promotion de l'activité physique et sportive et ses bienfaits sur la santé.**

**Mercredi 10 avril, Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Frédéric Valletoux, ministre délégué à la Santé et à la Prévention et Thomas Fatôme, directeur général de l'Assurance Maladie, ont signé une convention de partenariat pour favoriser l'implication du réseau de l'Assurance Maladie à promouvoir l'activité physique et sportive.**

Dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2024 dédiée à la promotion de l'activité physique et sportive, de nombreux événements sont organisés tout au long de l'année afin de rassembler les citoyens autour du sport et les inciter à inscrire la pratique physique et sportive dans leur quotidien. En effet, l'activité physique a un impact positif sur la condition physique et l'état de santé, à tout âge. Elle constitue un facteur de protection reconnu au niveau de la santé mentale puisque l'activité physique et la pratique sportive diminuent le niveau de stress, améliorent l'estime de soi, ont un effet régulateur sur l'humeur et diminuent l'anxiété. L'activité physique et sportive (APS) réduit le risque cardiovasculaire : les personnes actives physiquement développent environ deux fois moins d'affections cardiovasculaires (accident vasculaire cérébral, maladie coronarienne, artériopathie des membres inférieurs...). L'activité physique diminue le risque de développer un cancer et prévient le surpoids, lui-même facteur de risque de cancer. Au cours d'un traitement contre le cancer, la pratique d'une activité physique adaptée présente plusieurs intérêts dont la réduction de la fatigue et l'amélioration de la qualité de vie, une meilleure tolérance des traitements et de leurs effets à moyen et long terme ou une augmentation de l'espérance de vie et la réduction du risque de récurrence<sup>1</sup>.

En tant qu'acteur majeur de la prévention en santé, l'Assurance Maladie a vocation à contribuer à la promotion des bienfaits de l'activité physique, auprès des assurés, des professionnels de santé et des entreprises. C'est l'objet de ce partenariat avec le ministère en charge des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et le ministère de la Santé et de la Prévention. La participation du réseau de l'Assurance Maladie à la Grande Cause Nationale sera continue et multiforme tout au long de

---

<sup>1</sup> <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/activite-physique-sante>

l'année 2024 : elle s'engage à informer son réseau sur ce partenariat, à l'inciter à prendre part à la valorisation du sport-santé. Les contenus du site ameli.fr (23 millions de visites par mois en 2023) sur le thème de l'activité physique et sportive ont été enrichis, notamment dans les rubriques Santé et prévention des espaces assurés et professionnels de santé.

La participation des équipes du réseau de l'Assurance Maladie à des événements permettant de faire de l'activité physique ou sportive et la promotion des actions de l'Assurance Maladie dans le domaine sont encouragées. L'Assurance Maladie valorise aussi les grands rendez-vous populaires et institutionnels 2024 en lien avec ses programmes de prévention et les enjeux de santé publique et a d'ores et déjà fortement incité les organismes de l'Assurance Maladie<sup>2</sup> à participer à l'ensemble des dates de l'évènement des « Journées pour une France en forme » prévu du 10 avril (lancement de l'opération aux Invalides à Paris) au 4 juin dans 15 grandes villes ou capitales régionales.

Grâce à ce partenariat, l'Assurance Maladie pourra également labelliser GCN 2024 les projets et événements internes et externes qu'elle organise dès lors qu'ils respectent les engagements de la charte du label Grande Cause Nationale 2024. C'est notamment le cas de l'opération interne « La Très Belle Equipe Bouge ! » qui implique l'ensemble des 80 000 collaborateurs de l'Assurance Maladie. Elle se décline entre autres sous la forme d'un challenge qui vise à la mise en place d'animations internes à la main des organismes pour inciter les collaborateurs à lutter contre la sédentarité au travail ou via l'incitation à participer aux courses caritatives et événements sportifs locaux.

*« Au travers de nombreuses initiatives que nous lançons avec la Grande Cause Nationale 2024, nous voulons contribuer à une prise de conscience collective quant à l'importance de l'activité physique et sportive pour la santé des Françaises et des Français.*

*L'année 2024 doit constituer un tournant historique en la matière, et notamment renforcer la prégnance de l'activité physique et sportive en tant que premier des moyens de prévention. Dans cette perspective je me réjouis de l'engagement de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie pour promouvoir le sport-santé auprès de tous et je salue la mobilisation de Thomas Fatôme et de ses équipes dans l'organisation des Journées pour une France en forme, programme phare de la GCN2024. Bravo également aux 80 000 collaborateurs de l'Assurance Maladie, qui participent tout au long de l'année à l'opération interne « La Très Belle Equipe bouge ! ». C'est avec joie que je remettrai en novembre les prix de ce challenge, qui représente un bel exemple de lutte contre la sédentarité dans le cadre professionnel ».*

Amélie Oudéa-Castéra

Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

*« Dans un contexte marqué par la progression des maladies chroniques et l'aggravation des inégalités sociales en matière de santé, l'activité physique doit occuper une place centrale dans notre stratégie de prévention. Il est essentiel de l'encourager pour améliorer la santé de nos concitoyens.*

*C'est tout le sens de la Grande Cause Nationale dédiée à la promotion de l'activité physique et sportive, dans laquelle le ministère de la Santé et de la Prévention s'engage pleinement, aux côtés du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et paralympiques. Je me réjouis de la signature d'une convention de partenariat avec l'Assurance Maladie et le ministère des Sports afin d'encourager l'activité physique et sportive. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la dynamique que porte le ministère de la Santé et de la prévention en faveur du sport et de la santé, incarnée par les près de 500 maisons sport-santé partout sur le territoire, et par les Journées pour une France en forme ».*

Frédéric Valletoux

Ministre chargé de la Santé et de la Prévention

*« C'est aussi le rôle de l'Assurance Maladie de contribuer à favoriser l'activité physique et sportive et de faire connaître les bienfaits pour la santé. Nous voulons ainsi contribuer à la mobilisation et à*

---

<sup>2</sup> CPAM, CGSS, Carsat, DRSM et Ugecam

*l'information de tous et plus particulièrement des publics les plus éloignés de la pratique physique et sportive à savoir les femmes, les étudiants, les seniors, les porteurs de handicaps, afin de les sensibiliser et de dédramatiser : il y a des routines quotidiennes à créer pour bouger davantage qui ne nécessitent pas forcément une pratique sportive intense ou un équipement spécifique ».*

Thomas Fatôme

Directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie

### **La Grande Cause Nationale 2024 : la promotion de l'activité physique et sportive**

Dans la dynamique des Jeux Olympiques et paralympiques, le Président de la République a décidé de dédier la Grande Cause Nationale 2024 à la promotion de l'activité physique et sportive afin de mieux faire connaître les bienfaits du sport à nos concitoyens et de répondre à l'urgence sanitaire liée à l'explosion de la sédentarité.

Trois objectifs ont été fixés dans le cadre de la GCN 2024 :

- mettre le sport au cœur de nos politiques publiques et de notre pacte républicain, tout particulièrement en matière d'éducation, d'inclusion et de santé pour nos compatriotes ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs du sport français, et, au-delà, toutes les forces vives du pays, afin de promouvoir ensemble les valeurs, les bienfaits et la pratique du sport ;
- inciter tous les Français à pratiquer davantage, en ancrant dans la conscience collective un marqueur fort, appelé à devenir un réflexe : 30 minutes d'activité physique et sportive par jour. 30 minutes quotidiennes, c'est simple, ça fait du bien et ça peut tout changer !

Pour plus d'informations sur la GCN2024, [cliquez ici](#).

### **A propos de l'Assurance Maladie**

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail/Maladies professionnelles du régime général de la sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

### **Contacts presse**

#### **Assurance Maladie**

Service presse de la Dicom de la Cnam : [presse.cnam@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cnam@assurance-maladie.fr)

#### **Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques**

Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports  
01 40 45 97 97 – 06 14 94 23 43  
[presse@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse@jeunesse-sports.gouv.fr)

**Ministère de la Santé et de la Prévention**

[Sec.presse.sp@sante.gouv.fr](mailto:Sec.presse.sp@sante.gouv.fr)

01 40 56 77 04

*Si vous souhaitez vérifier l'authenticité du communiqué de presse en pièce-jointe, il vous suffit de cliquer [sur le site d'Augure](#) ou [sur le site de Keeex](#) et de glisser ou télécharger la pièce jointe. En retour, un message contenant une coche verte indiquera que ledit document a bien été déposé par le service de presse de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, confirmant ainsi son authenticité. Dans le cas contraire, la coche est rouge.*